

**Dans le cadre de l'entente relative au
Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2
Soutien à la compétence de développement local et
régional.**

La ville (MRC) de Mirabel et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont conclu une entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional. Cette entente formelle avec le gouvernement du Québec met à la disposition de la municipalité une enveloppe budgétaire de 858 474 \$ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

En vertu de cette entente, la municipalité affecte le Fonds que lui délègue le MAMH au financement de toutes mesures de développement local et régional. Ainsi, la Ville de Mirabel a ciblé les priorités d'interventions sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2020-2021.

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2020-2021

1. Développement de l'entrepreneuriat, démarrage d'une première entreprise et soutien aux initiatives jeunesse.
2. Soutien aux secteurs récréotouristique, culturel, de l'économie sociale, du développement durable et au rayonnement de Mirabel dont l'aménagement de son territoire.
3. Développement ou consolidation des secteurs agricole et de transformation agro-alimentaire.
4. Soutien au développement des entreprises existantes, d'implantation de nouvelles entreprises et enjeux relatifs à la main-d'œuvre.
5. Exploitation des vocations industrielles, logistiques et zone d'innovation du site aéroportuaire YMX – Cité aéroportuaire internationale de Mirabel et le développement d'infrastructures d'accueil pour de nouveaux sites industriel.